

VILLAGE DE FOREZ

Cahier d'histoire locale - Association des
 usagers du Centre Social de Montbrison(42)

N°8 octobre 1981

- p. 2 En suivant la vallée :
 - La croix des argnats.
 - la seigneurie de la Guilanche. Marguerite V.FOURNIER
- p. 4 L'entrée de Montbrison dans le
 réseau ferroviaire français. Catherine PAUL
- p. 8 A propos d'un acte du XVIIIe siècle:
 Champdieu, le 21 avril 1769 Claude BEAUDINAT
Georgette SIMONET
- p.10 Document : un acte du chapitre de
 l'église Notre-Dame de Montbrison
 (1619) Claude LATTA
- p.13 Restauration et agrandissement de
 l'église d'Écotay (1841 - 1860) Joseph BAROU
- p.17 Quelques notes sur la Caisse d'épargne
 de Montbrison à la Belle Epoque. Louis VACHEZ
- p.19 Hippolyte de Sauzée - le château de
 Marcilly. Roger GARNIER
- p.23 L'organisation du voyage du Maréchal
 de Mac-Mahon dans le département de
 la Loire (1877) Claude LATTA

VILLAGE DE FOREZ : bulletin trimestriel

Siège social : Centre Social de Montbrison
 rue des Clercs

Directeur de la publication : Claude Latta.

Dépôt légal : quatrième trimestre 1981

Courrier, abonnement : écrire à Village de Forez
 Centre Social
 B.P.68 42602 MONTBRISON CEDEX

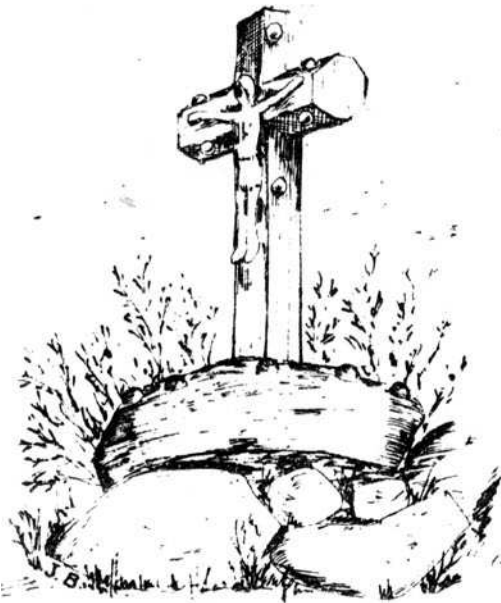
(courrier, coordination : J.Barou)

Tirage : 500, imprimé par nos soins.

En suivant la vallée

LA CROIX DES ARGNATS

On désigne dans la région d'Essertines-Basses sous le nom de "Croix des Argnats" un curieux petit monument autrefois en vénération dans le pays. Il se compose d'un socle circulaire et d'une croix monolithe à forme trapue dont la tige et les branches sont à huit faces inégales. Une figure de Christ est grossièrement taillée sur la face antérieure.



Son qualificatif lui vient des boules qui la garnissent et que les anciens prenaient pour des excroissances naturelles possédant certaines vertus curatives. Les gens d'Essertines et des alentours affligés de furoncles (en patois argnats) venaient y demander la guérison de ce mal douloureux, et, leur prière finie, ne manquaient pas de déposer une offrande sur la pierre. Ils s'en allaient, dit-on, guéris, mais hélas ! leur offrande possédait la singulière propriété de communiquer à celui qui la recueillait le mal dont ils étaient eux-mêmes délivrés !... Il fallait donc être bien pauvre, ou bien cupide, pour porter la main sur cette dangereuse aumône !...

Mais il y a mieux encore. D'après une tradition fort accréditée, lorsque le mal présentait une gravité particulière, on avait recours à des frictions énergiques qui auraient laissé des traces sur les aspérités de la pierre (en réalité entamée sur divers points par quelque cause purement accidentelle). Ces égratignures superstitieuses sembleraient indiquer que la "Croix des Argnats" a remplacé là quelque monument du paganisme. Tel est du moins l'avis de M.

Thomas Rochigneux, ancien bibliothécaire de la Diana, à qui nous avons emprunté la description ci-dessus.

La plupart des Montbrisonnais ignorent cette croix et la légende qui s'y rattache. C'est qu'elle se trouve en un endroit très isolé et qu'il faut, pour la découvrir, suivre un sentier que ne fréquentent guère que les gardeuses de chèvres... Mais la promenade en vaut la peine. On suit la route de Châtelneuf jusqu'au hameau de Forys où l'on s'engage sur la gauche dans le chemin descendant au Vizézy. Le coup d'oeil sur la vallée est splendide. La rivière roule, tout en bas, des eaux frangées d'argent ; nulle part, on n'en distingue mieux les capricieux méandres serpentant entre les éperons rocheux qui s'avancent alternativement sur l'une et l'autre rive comme des navires amarrés au port...

C'est également le meilleur point pour avoir une idée exacte des intéressantes ruines d'Essertines s'élevant de l'autre côté de la vallée. On se rend compte d'une façon saisissante des positions occupées naguère par le château, par le vintain (rempart) et par ces petites maisons de vassaux accrochées à la montagne... On les voit, avec un peu d'imagination, comme les vit, en 1442, le héraut d'armes de Charles VII, Guillaume Revel qui nous en a laissé un tracé scrupuleux dans l'Armorial conservé à la Diana.

Le chemin contourne les grands rocs dits de "Pierre-à-Feu", et, tout à coup, la croix apparaît en un site sauvage... Les bruits du monde n'y parviennent pas davantage aujourd'hui qu'ils ne venaient distraire autrefois le malheureux au corps brûlé de fièvre plongé dans sa craintive supplication.

LA SEIGNEURIE DE LA GUILANCHE

La pittoresque vallée du Vizézy renferme plus d'un vestige du passé. Après le castel de Vauberet (voir "Village de Forez" n° 3) le "château" de la Guilanche vient rappeler le souvenir des fiers seigneurs qui l'habitèrent jadis.

Château... le mot est trop fort pour désigner ce qui reste aujourd'hui de la maison forte de 1441. Il faut d'abord le découvrir en suivant la Route Nouvelle près de l'ancienne usine Ferrand. On a tendance, à Montbrison, d'englober dans ce nom de Guilanche toutes les maisons qui s'éparpillent à cette hauteur le long du Vizézy alors que le premier hameau rencontré s'appelle "Malécot". La vraie Guilanche est plus loin, en un point où la vallée s'élargit et forme un coude.

Du principal corps de logis s'appuyant au nord à la montagne, il subsiste seulement la partie occidentale dont les détails, d'un dessin ferme, paraissent accuser le milieu du XV^e siècle. Le rez-de-chaussée compte encore deux pièces servant de dépôt et d'étable : la plus grande, qui a conservé une belle et vaste cheminée, est percée d'une porte à linteau et éclairée par une fenêtre à quatre compartiments. Le premier étage reproduit les dispositions intérieures du rez-de-chaussée. Sa petite salle voûtée (probablement chapelle du château) est ajourée par une demi-fenêtre ; quant à la grande, elle n'a gardé d'ancien que sa vaste fenêtre à croisillons surmontée du blason en relief des Saint Pol.

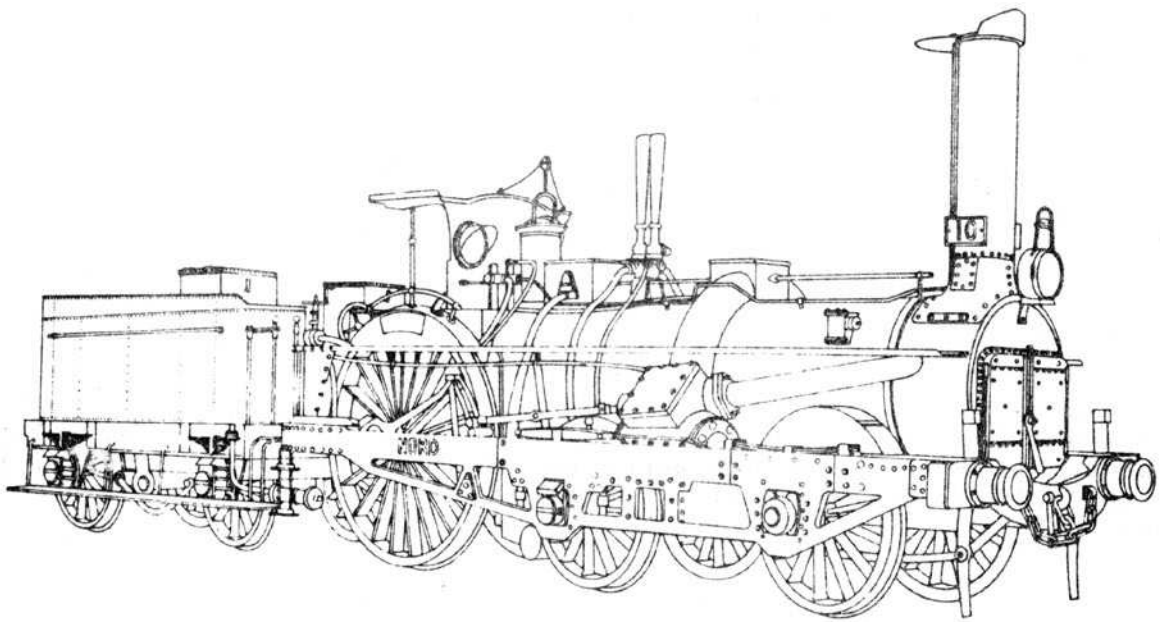
Le plus ancien seigneur de la Guilanche, cité dans les titres, est en effet Louis de Saint-Pol, damoiseau, aussi seigneur de Vassalieu dont deux aveux portent les dates de 1390 et 1396. Louis de Saint-Pol, issu d'une ancienne famille des environs de La Fouillouse, fut châtelain de Châtelneuf au moment où la petite cour de Forez y séjournait. Ses successeurs furent un autre Louis, aussi châtelain de Châtelneuf, qui fit hommage de ses seigneuries en 1441, et testa à la Guilanche en 1450 en élisant sa sépulture en l'église de Savigneux ; Antoine qui vivait en 1490 ; Louis qui décéda en 1584 et dont le fils illégitime, Vital de Saint-Pol, fonda en 1639 le couvent de Notre-Dame de Grâces (sur les gorges de la Loire) et y finit ses jours.

En 1773, le fief de la Guilanche devint la propriété d'un bourgeois de Montverdun, Simon Chaland, qui le conserva jusqu'à la Révolution.

Que reste-t-il de tant de grandeur ? Peu de choses en vérité, mais s'il plaît au promeneur de 1981 d'interroger les vieilles pierres, qu'il choisisse un de ces beaux jours d'hiver où, dans le dépouillement de la vallée, le blason des Saint-Pol se distingue plus nettement sur la façade de ce qui fut autrefois le siège d'une des plus importantes seigneuries du Forez : le château de la Guilanche.

Marquerite -V. FOURNIER

SSSS
SSSS
SS



1

L'ENTREE DE MONTBRISON
DANS LE RESEAU FERROVIAIRE FRANÇAIS

Le premier essai de transport de voyageurs par traction vapeur eut lieu en 1831 sur la ligne St-Etienne - Lyon. Mais malgré la proximité de cette ligne historique, il fallut attendre 1854 pour que naisse l'idée d'une ligne passant par Montbrison.

Ce n'est que dans sa session du 1er septembre 1855 que le conseil général de la Loire, bientôt approuvé par le conseil municipal et la chambre de commerce de Saint-Etienne, exprima un voeu pour que le gouvernement fasse établir, dans un délai aussi court que possible, un embranchement de Montbrison à Saint-Etienne, par Andrézieux. Les termes exacts employés par le conseil général furent les suivants : *"il a été constaté que cette direction était la plus conforme aux intérêts généraux du pays ; elle faciliterait les approvisionnements de Saint-Etienne et offrirait à la ville de Montbrison des chances d'allègement des souffrances qu'elle éprouve en faisant participer cette ville aux éléments de vie et de prospérité qui débordent dans cette grande cité"*.

Le conseil municipal, pour sa part, s'associa énergiquement à ce souhait, en s'aidant des considérations suivantes : *"le choix de l'embranchement par Andrézieux conserverait une ligne droite pour le transport des houilles de Saint-Etienne à la Loire, et la concurrence de la voie fluviale pour le transport entre Andrézieux et Roanne, dont le maintien est d'une extrême importance, pour assurer des prix modérés aux transports dont il s'agit"*.

* * *

Quelques mois plus tard, le Journal de Montbrison reproduisit ces textes qui ne manquèrent pas d'entraîner de vives réactions, dont le meilleur exemple nous est fourni par la polémique qui opposa Monsieur OLLIVIER, journaliste à la Gazette de France et Monsieur Michel BERNARD, du Journal de Montbrison.

Monsieur OLLIVIER trouvait que Montbrison était une ville *"perdue au pied de montagnes infranchissables, dans une position excentrique, n'offrant aucune ressource."* Il ajoutait même : *"c'est une terre ingrate,*

c'est une nécropole égyptienne, une ville morte et si l'on voulait la ressusciter, elle tuerait son médecin^m.

Ce à quoi Michel BERNARD répondait : *"bien loin que Montbrison soit une ville perdue au pied de montagnes infranchissables, cette ville est au contraire précisément placée au point d'intersection des grandes lignes de Paris au Midi. C'est par Montbrison que Lyon et Saint-Etienne communiquent avec Clermont et Bordeaux. Jamais personne ne s'est aperçu des chimériques difficultés qui s'opposeraient à ce qu'on y arrivât ou qu'on en sortît. Et si cette localité n'a pas joui de l'appui que les gouvernements pouvaient lui donner, peut-être est-ce parce qu'elle a déjà été victime d'une injuste délavure dont Monsieur OLLIVIER voudrait perpétuer la tâche."*

Il semble que les autorités aient été plutôt de l'avis de Monsieur BERNARD, puisque le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pria le préfet de demander à l'ingénieur en chef GRAEFF la mise au point d'un projet de construction d'une ligne de Montbrison à Saint-Etienne, afin de procéder à l'enquête d'utilité publique qui devait précéder la construction définitive.

Le Journal de Montbrison informa ses lecteurs de la décision du ministre, en osant espérer qu'ils accueilleraient cette nouvelle avec un sentiment de vive reconnaissance à l'égard de leur compatriote le Comte de Persigny, alors ministre de l'intérieur auprès de l'Empereur Napoléon III

* * *

Cependant la Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ne se souciait plus guère de ce projet et il fallut attendre le mois d'avril 1862 pour que Monsieur SENCIER, préfet de la Loire, reçoive une réponse à son insistance : Monsieur CHAPERON, directeur de la Compagnie, précisait que les travaux dureraient sans doute deux ans mais ne pourraient être commencés qu'en 1863, pour la raison que la Compagnie devait tout d'abord construire le tronçon de la Fouillouse à Andrézieux, pour lequel une somme de douze cent mille francs avait été inscrite au budget de l'année 1862, par le ministre des travaux publics.

Malgré ces promesses, aucun travail sérieux ne fut entrepris dans le courant de l'année 1863 et l'on peut lire dans le Journal de Montbrison du 20 septembre 1863 cette phrase du journaliste CONROT : *"les quelques ouvriers qui déplacent lentement quelques brouettes de terre sur l'emplacement où la gare doit être assise, ne sont pour personne un chantier sérieusement installé et le public ne voit dans ce semblant de travaux qu'un moyen de prolonger son illusion, comme si l'illusion était encore permise"*.

Enfin tout se précisa, et, le 22 février 1864, les pièces concernant les expropriations nécessaires à la construction de la ligne furent affichées dans les mairies. L'on apprit ainsi de façon formelle que la gare devait être située au lieu-dit du "Champ de Mars". Les Montbrisonnais se plaignirent que cet emplacement était à plus de mille cinq cent mètres du centre de la ville. Mais en dépit de ces protestations, la décision fut maintenue et les expropriations commencèrent sitôt que l'affichage fut terminé dans les mairies.

Certains des propriétaires expropriés, pour la plupart des agriculteurs, perdirent une grande partie de leurs terres. Ainsi Monsieur VIGNON perdit la presque totalité de son "Champ de Mars" qui donna son nom premier à la gare. D'autres, tels que Monsieur Rival furent plus heureux et ne perdirent qu'une faible part de leur terrain.

* * *

Les travaux commencèrent véritablement dans le courant de l'année 1864 et durèrent jusqu'en 1866, car si la ligne n'était pas très longue,

elle nécessitait un certain nombre d'ouvrages d'art et de terrassement, tels qu'un pont entre parapets d'une hauteur de quatre mètres construit sur la commune de Moingt, ou le viaduc de plus de dix mètres de hauteur construit sur celle de Savigneux. On dut également procéder à d'importants remblaiements et terrassements entre les stations d'Andrézieux et de Bonson.

Enfin, dans son édition du 22 avril 1866, le Journal de Montbrison eut la joie d'annoncer que la ligne était entièrement posée et que les ouvriers travaillaient activement à l'installation du ballast. Quatre jours auparavant, la ligne avait été officiellement essayée par un train d'inspection. A son bord se trouvaient les ingénieurs BAZAINE et ACLOQUE, l'architecte des bâtiments de gare LEJEUNE, le chef de section FAUCHER, les entrepreneurs BELIN et LACROIX, ainsi que diverses personnes ayant participé à l'édification de la ligne.

Le 30 juin eut lieu la réception officielle de la nouvelle section du Chemin de Fer d'Andrézieux à Montbrison. L'ouverture au public était prévue pour la semaine du 1er au 8 juillet. Ce fut finalement la date du 12 juillet qui fut retenue et les Montbrisonnais vinrent en masse assister à l'inauguration. Ce fut une véritable fête qui marqua cette première journée de la gare de Montbrison, bien que de nombreux bruits concernant les dangers des voyages en chemin de fer continuent de circuler. D'aucuns, en effet, persistaient à rappeler les risques que représentaient ces machines qui dépassaient les 60 km/heure.

Malgré ces sombres prédictions, le chemin de fer montbrisonnais fonctionna dès lors fort bien et apporta à la région un débouché pour ses produits agricoles, sans toutefois permettre le développement de quelque industrie que ce soit, à l'intérieur de la commune. Cependant, il apporta un confort certain pour les Montbrisonnais, notamment en leur supprimant les lenteurs inévitables de l'omnibus que jusque là on devait utiliser pour rejoindre à Montrond la ligne menant à Saint-Etienne.

La Compagnie précisa que, du 1er avril 1867 au 31 mars 68 soit pendant 243 jours, la gare de Montbrison avait expédié 22 627 voyageurs dans la direction de Lyon, ainsi que dans celle de Paris, ce qui donnait une moyenne de 93 voyageurs par jour, soit 31 par train.



2/

Au mois de mai 1867, la ligne de Montbrison connut un plus grand nombre de voyageurs qu'à l'ordinaire car la compagnie du P.L.M. accorda à ses usagers un tarif spécial qui diminuait de près de 60 pour cent le tarif ordinaire, à l'occasion de l'Exposition universelle de PARIS.

Bien que la Compagnie eut souvent d'aussi bonnes initiatives, elle n'avait pas encore songé à créer une route menant directement à la gare pour qui venait de la ville. On devait, en effet, faire un grand détour pour atteindre la station, en raison d'un certain nombre de propriétés privées qu'il fallait contourner. C'est alors que Madame de Thorigny, qui possédait de nombreux terrains autour de la gare et qui, du reste, avait déjà subi une

expropriation lors de sa construction, décida de faire percer une allée à travers ses terres de Charlieu afin de les vendre à un prix plus avantageux. Cependant, le conseil municipal de Montbrison pensa qu'il serait d'une meilleure utilité pour la ville d'agrandir encore le chemin projeté, de le border de trottoirs et de l'éclairer la nuit afin d'en faire une

véritable avenue en direction de la gare. Madame de Thorigny ne pouvait céder à la ville autant de terrains sans recevoir de contrepartie, aussi refusa-t-elle, dans un premier temps, l'offre de la ville. Mais après un certain nombre de discussions on put aboutir à un accord, et l'avenue fut tracée, agrandie, pavée et bordée de trottoirs, tout cela aux frais de la ville de Montbrison car la Compagnie parvint à se faire exonérer de l'engagement qu'elle avait pris d'assumer les frais de construction et d'entretien de cette voie.

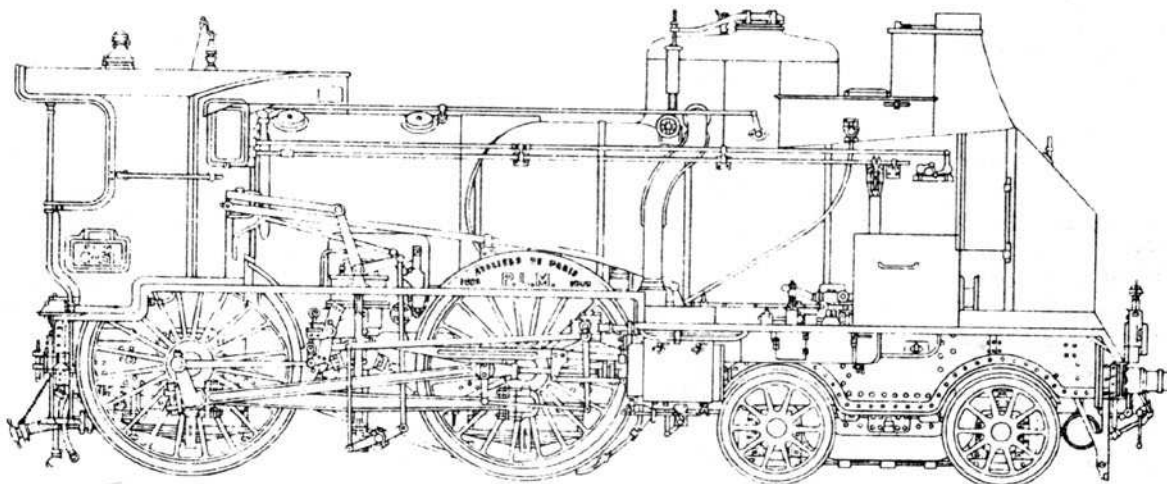
Enfin, en août 1867, le conseil municipal fit installer huit réverbères à gaz sur ce chemin qui devint une belle avenue, du nom d'avenue de Charlieu.

Au lendemain de la première guerre mondiale, elle fut rebaptisée avenue Alsace-Lorraine et l'on construisit à une de ses extrémités un beau monument aux morts que les Montbrisonnais purent admirer jusqu'à une époque toute récente où il fut déplacé, pour gagner le jardin d'Allard

L'avenue, dont le nom est demeuré le même jusqu'à nos jours, a été quelque peu modifiée : le nombre des réverbères a augmenté, les pavés ont cédé la place au goudron. Mais elle a conservé ses arbres magnifiques qui lui confèrent une douceur toute particulière dont beaucoup de Montbrisonnais savent encore apprécier le charme.

Montbrison, le 20 août 1981

Catherine PAUL



3/

Illustrations : 1/ La fameuse locomotive Crampton française qui circule sur la plupart des réseaux français jusqu'en 1919.

2/ L'enfant et la locomotive, gravure d'un livre de contes du XIXe siècle : Autour du poêle, Richard Gustafsson, Paris 1889, lib. Firmin-Didot.

3/ La "coupe-vent" de la compagnie du P.L.M. construite en 1899.

(les dessins 1 & 3 sont extraits de : Le train, C.hamilton Ellis, Paris 1978, éd. Princesse)

A PROPOS D'UN ACTE DU XVIII^e SIECLE :

CHAMPDIEU, 21 avril 1769

*Ordonnance qui permet au tuteur de se retenir par avance
sur le prix de la vente*

*Extrait des actes et registre du Greffe, de la juridiction ordi-
naire du prieuré de Chandieu, village de Lanes et dépendances.*

Du vingt unième avril mil septante soixante neuf

*Par devant nous Claude Joseph Franchet avocat au parlement de
Paris, conseiller du Roy aux Chatellenies royales de Marcilly
et Chatelneuf Exercées à Monthrison, juge président des tailles
juge capitaine chatelain, en la juridiction ordinaire du prieuré
de Chamdieu, village de Lanes et dépendances.*

*Ont comparu Lachèze procureur et assisté de Georges Challand
laboureur, demeurant au lieu de Mallearey, paroisse d'Issertines,
tuteur des enfants mineurs de defunt Jean Ollagnier et dame Gryot,
qui nous a dit que le vingt quatre novembre dernier la partie a
obtenu notre ordonnance sur remontrances portant l'affirmation de
l'état par lui donné des bestiaux, du produit de la récolte et
autres deannées non comprises dans l'inventaire, auquel il a été
par nous procédé à sa diligence des meubles et effets apparte-
nants aux dits mineurs ensemble, des journées employées dans leurs
biens et des avances par lui faites pour leur compte ainsi que
le tout est expliqué dans le dit état dont et dutout, m'a demandé,
comm'il doit être, remboursé sur le produit de la vente des dits
meubles, effets, denrées et bestiaux, sur lequel remboursement
nous avons ordonné qu'il y serait fait droit après la dite vente
à laquelle, ledit Challand, a du depuis faire procéder de notre
autorité*

*Et ce par notre greffier commis à ces fins, ycelle commencée
le vingt huitième novembre dernier et finye le quinze décembre
aussi dernier, ainsi qu'il se justifie par l'expédition de la
dite vente qui lui en a été délivré.*

*C'est pourquoi le dit Lachèze requiert acte de la comparution
et de celle du dit Challand et qu'il nous plaise que le susdit
état donné par le dit Challand de nous cotté et paraphé ensemble
notre susdite ordonnance du vingt quatre novembre dernier por-
tant son affirmation sur la sincérité d'ycelluy comm' aussy l'ex-
pédition de ladite vente ordonnée, que ledit Challand sera rem-
boursé de toutes les avances, par luy faites et comprises dans
ledit état ensemble les autres par luy faites et à faire pour
raison de la dite tutelle et ce sur le produit de la dite vente
des meubles, effets, denrées et bestiaux délaissés par lesdits
défunts mariés Ollagnier et Gryot alaquelle il a été procédé
à sa diligence à cet effet de se retenir le montant de toutes
les dites avances et comme chose privilégié et dont il demeu-
rera bien et passablement déchargé et qu'il soit passé outre
nonobstant et se faisant au surplus ledit Challand telles ré-
serves et protestations que de droit a signés Challand et Lachèze*

*Nous juge et capitaine et Châtelain susdit avons donné
acte, audit Challand et à son procureur, de leur comparution et
vu les pièces ennoncées et dattées aux remontrances cy dessus et
dernières, ordonnons qu'il est permis au dit Challand de se rete-
nir sur le produit de la vente qui a été faite des meubles,
effets, denrées et bestiaux délaissés par Dame Gryot veuve de
Jean Ollagnier les avances par lui faites jusques à ce jour*

et passé outre.

Fait le vingt unième avril mil sept cent soixante neuf.

Signé à la minute franchet juge et sur la minutte est écrit vacations deux livres.

Nous sommes ici en présence d'une ordonnance concernant Georges CHALLAND, laboureur à Malleray, en 1769.

Il était tuteur des enfants mineurs de Jean Ollagnier et de dame Gryot son épouse. Le 24 novembre 1768, un état des biens des époux défunts est dressé par C.J. Franchet, juge-capitaine-châtelain en la juridiction ordinaire du Prieuré de Champdieu, en présence de G.Challand.

Du 28 novembre au 15 décembre 1768, un greffier procède à la vente des biens des défunts : meubles, bestiaux, effets, denrées.

Nous ne connaissons pas le détail de ces biens, la présente ordonnance ayant un autre but : Georges CHALLAND, assisté de Lachèze procureur, demande et obtient un remboursement des avances qu'il a faites aux enfants mineurs, ainsi que les journées employées dans leurs biens. Ce remboursement sera prélevé sur le montant de la vente des biens.

La présente ordonnance peut sembler assez vague : elle ne précise ni les biens des défunts, ni le nombre des enfants mineurs, ni le montant des avances faites par Georges CHALLAND. Mais en fait toutes ces précisions se trouvent dans une précédente ordonnance du 24 novembre 1768 (comme il est dit dans le présent acte), mais malheureusement nous ne possédons pas ce document.

Cette ordonnance du 21 avril 1769 est un bon exemple du style juridique de l'époque, nous osons dire du "jargon" juridique. Remarquons les savoureux déterminants : aux dits (mineurs), le dit (état), des dits (meubles), la ditte (vente), le dit (Challand), du dit (Challand), le susdit (état), notre susditte (ordonnance) etc. Nous en avons compté 22 au total dans l'ordonnance. La place des compléments d'agent était différente de celle d'aujourd'hui : l'état par lui donné des bestiaux ; il a été par nous procédé ; des avances par lui faites... Certains mots ou expressions sonnent merveilleusement à nos oreilles : les démonstratifs ycelle et dycelluy, passé outre, se retenir sur le montant (ou sur le produit !), nonobstant les deux diligences...

L'orthographe de cet acte, qui surprend à la première lecture, procède d'une grande logique ; le féminin est marqué par un redoublement de la consonne : royalles, faiites, la ditte, susditte,...

A propos des deux "diligences" du texte (diligence et dilligence) laquelle vous semble la plus véloce ?

Terminons par Chandieu, (ou Chamdieu). Le nom de notre village écrit deux fois dans l'acte a deux orthographes.

Au 10^{ème} siècle, dans la charte de Ratburne on trouve : in villà Candiaco.

En 1239 : Chandio, in villa Candiaci (testament de Gui IV).

En 1252 : Villa Candiaci, villa et territorium de Chandiaco.

En 1406 : Chandieu.

En 1450 : Castrum de Candiaco (Revel)

On trouve aussi dans différents actes : Candiacus, Chandiacus, Chandeu, Chandious.

Enfin c'est en 1500 que l'on trouve pour la première fois CHAMPDIEU dans un acte du 20 novembre (messire Thomas Thevet, prébendier de Champdieu). A partir de cette date notre village se trouve indifféremment écrit Chandieu, chamdieu ou Champdieu.

L'orthographe du 20 novembre 1500 : Champdieu, était-elle intentionnelle pour faire penser à un quelconque terrain céleste ? Mais cet acte fut fait à Paris... alors ceci explique peut-être cela !

Claude BEAUDINAT Georgette SIMONET

Groupe de recherche sur le passé de Champdieu

Sources : Archives privées, Bulletin de la Diana de 1879.

**DOCUMENT : UN ACTE DU CHAPITRE DE L'EGLISE NOTRE-DAME
DE MONTBRISON**

Le document dont nous publions ici les principaux extraits date de 1619 (1). Il s'agit d'un acte du chapitre de l'église Notre-Dame de Montbrison ; ce chapitre, établi en 1223, était formé de *treize chanoines qui, dans les offices divins se dévoueront perpétuellement au service de Dieu et de la Bienheureuse Marie toujours vierge et qui devront célébrer le saint sacrifice dans cette église, tous les jours s'il leur est possible* (2). Un Doyen présidait ce chapitre, trois chanoines exerçaient des charges particulières : maître de choeur, sacristain et chantre.

Les chanoines étaient à la nomination du Comte de Forez. Lorsque François Ier vint à Montbrison, en 1536, il donna de nouveaux statuts à l'église collégiale : les chanoines furent alors à sa nomination.

Le document comporte six pages manuscrites, rédigées par Me Fovyn(3), notaire royal. L'écriture - qui est encore celle du XVII^e s. - est difficilement déchiffrable (orthographe mal fixée, assez nombreuses abréviations). C'est un document sans doute relativement rare, la plus grande partie des archives du chapitre ayant été détruite ou dispersée, soit lors de la prise de la ville par le Baron des Adrets (1562), soit à l'époque révolutionnaire.

Ce texte notarié est un accord entre le Chapitre et Jacques CHIRAT, conseiller du Roi, agissant au nom de son fils Jean CHIRAT, récemment nommé chanoine.

La famille CHIRAT, originaire de Sury-le-Comtal (4), était connue à Montbrison. Elle prétendait à la noblesse. Jacques CHIRAT, conseiller du Roi, élu en l'élection de Forez, époux de Sybille Fogièrre, était père de cinq enfants (5) : Jean (1607) - dont il va être question plus loin - Anne (1608), Etienne (1610), Charlotte (1615) et Gasparde (1618). Les parrains et marraines de ses enfants, leurs mariages montrent cette famille CHIRAT alliée aux autres familles notables de la ville, en particulier les GIRARD, REYMOND, PUNCTIS, HENRYS. Elle prit ensuite le nom de CHIRAT de MONTRouGE (6).

Donc, en 1619, Jacques CHIRAT a obtenu, pour son fils Jean, un bénéfice ecclésiastique de chanoine de l'église Notre-Dame. Mais le jeune chanoine n'a que 12 ans. Cependant Jacques CHIRAT le présente au chapitre pour lui faire reconnaître les prérogatives dues à sa charge, et surtout, pour régler les problèmes matériels qui se posent.

-
- (1) Ce document nous a été confié par M. Jean-Paul Guichard, de St-Etienne. Dans les extraits publiés nous avons respecté l'orthographe du texte, en rétablissant, lorsque c'était nécessaire, l'intégralité de certains mots abrégés.
 - (2) Charte de fondation, citée par Renon : Chronique de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison, Roanne 1874.
 - (3) Il s'agit sans doute de Me Claude Fovyn, notaire royal au bailliage de Forez (cité dans l'acte de baptême de Nicolas Merlin, paroisse St-André, 29 mai 1624).
 - (4) Relave : Sury-le-Comtal en Forez (Montbrison, 1907).
 - (5) Nous avons pu consulter un dossier généalogique qui nous a été signalé par M. Bruel et qui concerne cette famille, (archives de la Diana). Jacques CHIRAT était le fils de Geoffroy CHIRAT, avocat au Bailliage de Forez, et d'Antoinette Gay.
 - (6) Lorsque Jacques CHIRAT eut acheté en 1627 le château de Montrouge (Salomon et Jourda de Vaux, les châteaux historiques du Forez, T.I). Les CHIRAT de MONTRouGE portaient "d'azur à trois roses d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent" (Gras, Armorial général du Forez, St-Etienne 1874).

*Ce jourdhuy vingt ung^e jour de mars mil six cens dix neuf
Nous Mathieu Girard, doyen (7), Jean Henrys, chan(oin)e (8),
Guy de la Mure, sacristain (9), Claude Dumas, maître du choeur,
Benoiist de Pierreleu, Guy de la Mure de Champtoais (10), Cezard
du Bessey (11), Johan(nes) de Collombier, chanoines de l'église
collegiale Nostre Dame de Montbrison assembléz cappitullans (12)
dans nostre chappitre au son de la cloche à la manière accous-
tumée pour traicter des affaires dudict chappitre.*

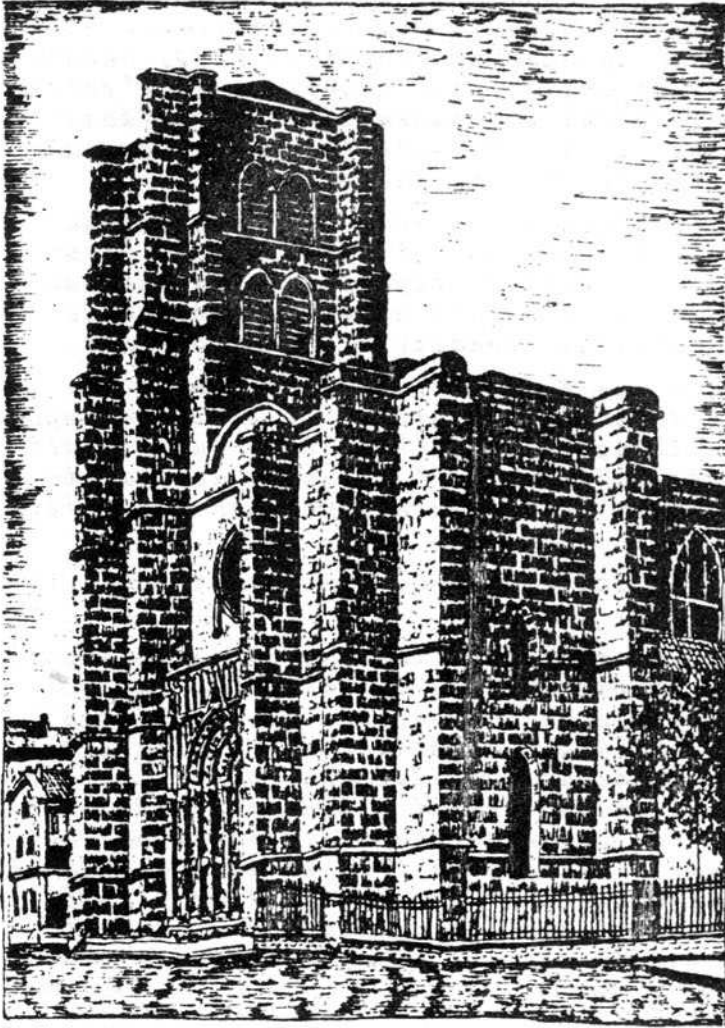
*S'est p(re)se)nté Noble Jacques Chirat, con(seill)er du
roy esleu en l'élection de Forests, assisté de Mr Jean Chirat,
son filz, chanoine de la dicte esglise lequel a remonstré que
son dict filz a esté depuis peu de jours promu à l'ordre de
soubzdiacre auquel le canonicat de sondict filz est affecté.*

*Partant nous a requis que ledict Jean Chirat monte aux
hautz sièges du choeur (13) et ce faisant qu'il puisse recepvoir
ses distribu(tions) comme l'ung de nous (14) ainsi que faisait
messire Baltazard Le Glayne auparavant (?) pourveu de ladicte
chanoinie (15) et d'autant qu'il desire envoyer son dict filz
aux estudes (16)...*

Le chapitre fait alors sortir Jacques Chirat et son fils
afin de délibérer :

*...Sur quoy appres que nous cappitulans avons murement (?)
desliberé sur la requeste et proposition dudict sieur Chirat
et les voix de tous recueillies du commung ... de tous, nous
avons accordé audict Mr Jean Chirat de monter aux hautz sièges
et qu'il prendra ses distributions quotidiennes comme l'ung de
nous. Et pour ce qui est de ce que ledict sieur Chirat le veult
envoyer aux estudes, nous lui avons accordé de prendre sa part
et portion de n(ot)re dixme de Verrières (17) et encore chaque(?)
an la somme de trente livres qui luy sera payé moityé à Noël
et l'aut(re) moityé à la Saint Jean et ce pendant et durant
cinq années qui commenceront du premier jour de décembre pro-
chain (18) en ung an pendant lequel temps le chappitre demeurera*

-
- (7) Mathieu Girard, fils de Noble Jacques Girard, Seigneur de Trécises et de Grandris et d'Anne de Pouderoux. Il succède en 1611 à Anne d'Urfé, grâce à la démission de celui-ci en sa faveur ("résignatio in favorem"). Il est doyen jusqu'à sa mort en 1665.
- (8) Jean Henrys, frère du célèbre jurisconsulte Claude Henrys.
- (9) Guy de la Mure, chanoine et sacristain, docteur en Sorbonne, "recommandable pour sa haute piété" (La Mure, Histoire Universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez, T.II).
- (10) Guy de la Mure de Chantois, protonotaire du St Siège, fondateur du couvent des Minimes de Roanne.
- (11) César du Bessey "un des chanoines les plus considérables" selon La Mure (op. cit.)
- (12) les capitulants étaient les religieux siégeant au chapitre et qui y avaient voix délibérative.
- (13) Le choeur de l'église Notre-Dame était séparé de la nef par un jubé détruit en 1793 (M. Fournier, Montbrison, coeur du Forez).
- (14) D'après les statuts de 1536, les chanoines touchaient des jetons de présence - ou méreaux - à matines, à la grand'messe et à vêpres (Renon, op. cit.)
- (15) Charge de chanoine - synonyme de canonicat.
- (16) Nous ne savons pas où Jean Chirat fit ses études. Les statuts de fondation de 1223 citent Paris et Montpellier comme universités susceptibles d'accueillir les futurs chanoines.
- (17) La charte de fondation de 1223 donne au chapitre la dîme de Verrières.



chargé de faire l'office
dudict sieur Chirat, oultre)
ce que dessus.

La décision est donc
prise. Reste à obtenir l'ac-
cord des sieurs Chirat père
et fils :

Et après ce, nous avons
faict entrer lesd. sieurs
Chirat en chappitre et
ayant faict faire lecture
de ce que dessus par notre
secrettaire, le dict sieur
Chirat père pour sond(ict)
lilz s'y est accordé et (a)
promis au chappitre que
pendant led(ict) temps de
cinq années a commencer
dud. jour premier décembre
prochain, sondict lilz ne
pourra prendre aucune autre
chose que lesd(ictes) trente
livres et ladicte part de
la dixme de Verrières.

Il est cependant prévu
que pour ce qui est de l'an-
née de sa résidence, il
prendra entierement les
droits de sa dicte chanoinie
comme l'ung de nous et pour
l'année p(rése)nte ne pran-
dra seulement que sa part
des fond(a)tions et anni-
versaires.

L'acte se termine alors
par de nouvelles promesses solennelles d'observer cet accord, promesses
faites en presence de Me Johan(nes) Dumont et Toussaint Cottin pretres
prebendiers (19) de lad. eglise qui ont signé avecq nous...

Il nous montre le fonctionnement du chapitre, la manière dont
les décisions y étaient prises et l'importance des problèmes financiers.
Les ressources des chanoines y étaient l'enjeu d'âpres discussions et
d'accords très précis.

Quant à Jean CHIRAT, il fit toute sa carrière ecclésiastique
comme chanoine de Notre-Dame : sans grand éclat, semble-t-il. La Mure
l'indique comme un de ceux qui ont été "simples chanoines" lorsque
Mathieu Girard était doyen. Il est vrai qu'il ajoute qu'il fut parmi
"les plus considérables" (20).

Claude LATTA

- (18) Le règlement coutumier faisait partir du 1er décembre les an-
nées de résidence des chanoines. Les chanoines devaient rési-
der au moins 6 mois par an.
- (19) Prêtres titulaires d'une des nombreuses prébendes de Notre-
Dame. Ils pouvaient y célébrer la messe.
- (20) La Mure, op. cit.

Restauration et agrandissement de l'église d'Ecotay 1841-1860

La charmante église d'Ecotay n'existe sous son aspect actuel que depuis le milieu du XIXe siècle. Bien avant la Révolution, Ecotay, pourtant siège d'une vaste baronnie (1), perd son titre de paroisse pour n'être qu'une annexe de Verrières, puis de Bard.

Une petite église romane construite au début du XIIIe siècle dans l'enceinte du château est consacrée, en 1217, par Bernard, archevêque d'Embrun, au nom de Renaud de Forez, archevêque de Lyon. Dédiée à saint Etienne, elle possède alors, outre le principal autel, trois chapelles : celle de sainte Marguerite, de saint Pancrace et du Saint-Esprit (2). But d'un modeste pèlerinage, les reliques de saint Pancrace y sont vénérées chaque année, le lundi de Pentecôte.

Erection de la paroisse d'Ecotay

C'est seulement le 29 juin 1841 qu'une paroisse correspondant à la commune d'Ecotay est créée. Dès 1839, l'abbé Jean-Marie-Georges Rival (3), professeur au petit séminaire de Verrières, avait été chargé de desservir l'annexe. Sa nomination officielle, comme curé de la nouvelle paroisse, intervient le 1er juillet 1841. Il doit tout organiser. Dans les années quarante, l'église primitive est agrandie par l'adjonction d'un transept et du chœur à l'ouest. Le nouveau chœur est surmonté d'une coupole octogonale placée sous le haut clocher crénelé. L'orientation de l'église est donc totalement inversée. Un campanile à deux arcades jumelles surmonte l'ancienne abside qui est décorée de peintures allégoriques néo-byzantines. On construit également un presbytère tout près de l'église (4).

Les sculptures de l'abbé Rival

Avec moins de 500 paroissiens (5), la paroisse d'Ecotay a beaucoup de peine à réunir les ressources nécessaires à tous ces travaux. L'abbé Rival, qui vient de perdre sa mère et qui n'a plus ni frère ni sœur (6), sacrifie une partie de ses biens et contribue, pour plus de 4 500 F, aux frais engagés. Les paroissiens les plus notables sont les De Meaux qui possèdent le château de Quérézieux. M. de Meaux devient, cela va de soi, le président de la fabrique. L'abbé Rival participe aussi de ses mains à la décoration de son église. Habile à travailler le bois, il sculpte les boiseries : autel et chaire. Avec son confrère l'abbé Font, (7) J.M. Rival avait déjà dessiné la chaire gothique qui est encore aujourd'hui dans l'église de Verrières.

(1) Ecotay, seigneurie en toute justice dans la paroisse de Bard. Dans cette seigneurie sont compris quatre clochers : celui d'Ecotay, annexe de Bard, celui de Verrières et ceux de Lézigneux et de Bard avec partie des paroisses de Moingt, Saint-Georges-Hauteville et Lérigneux.

(Sonyer du Lac, les fiefs du Forez en 1788)

(2) D'après Paul Richard, "Historique des Paroisses du diocèse de Lyon", Archives privées de la commission d'art sacré du diocèse de Lyon.

(3) Jean-Marie Georges Rival, né le 23 mars 1809 au Maissonny, commune de Bard, élève du petit séminaire de Verrières puis de celui de l'Argentière, prêtre le 23 déc. 1837, professeur à Verrières, curé d'Ecotay puis de Brignais, enfin de Saint-Genis-Laval, mort le 13 juin 1879.

(4) Ces travaux sont évoqués dans une chanson satirique en patois :
Vé Kouté l'on foué batjir in klouchi o lo simo d'in rouchi...
Vé Kouté l'on foué batjir in kouvon ke done su le von...

A Ecotay ils ont fait bâtir un clocher au sommet d'un rocher...

A Ecotay ils ont fait bâtir un couvent qui s'ouvre sur le vent...

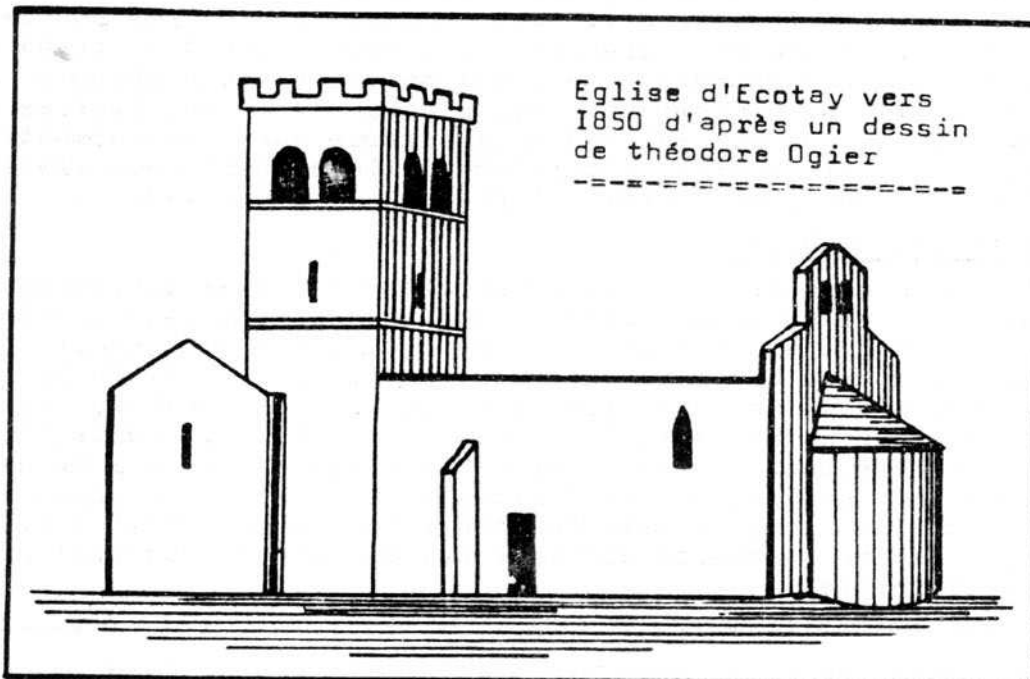
Voir "Patois Vivant" n° 1, nov. 1977.

Visite de Son Eminence

En 1845 les travaux avancent et, le 28 juin, le Cardinal de Bonald vient inspecter le chantier, visite relatée par le Journal de Montbrison :

Pendant le court séjour que Mgr le Cardinal-Archevêque du diocèse a fait au château de Quérézieux, près Verrières, et dépendant de la commune d'Ecotay, S. Em. a voulu visiter les travaux si artistement exécutés à l'église de cette dernière paroisse, et pour lesquels il a fallu triompher des plus grandes difficultés. On sait en effet que l'agrandissement de cet édifice a nécessité une extraction considérable dans le massif de rocher auquel il était adossé. Il a fallu tout le courage, la persévérance, et disons-le aussi les sacrifices personnels et les connaissances spéciales du respectable curé qui a la direction spirituelle de cette paroisse pour arriver à cet heureux résultat.

S. Em. aurait paru fort satisfaite du style et de l'ordre adopté pour cette construction, qui attire à juste titre l'attention des connaisseurs. On parle en outre d'un autel en bois sculpté, destiné à cette église, et qui est l'oeuvre de M. le Curé. Ce travail digne d'admiration aurait, assure-t-on, excité à un haut degré celle de Mgr le Cardinal-Archevêque. (8)



Le portail et l'escalier du clocher

Un croquis tiré de l'ouvrage de Théodore Ogier *La France par cantons et par communes* nous donne un aspect de l'église vers cette époque. L'édifice n'est visiblement pas achevé ; on note qu'il ne possède qu'une étroite porte, la toiture de la nef reste à poser.

(5) Population d'Ecotay : 1851 : 468 h, 1856 : 456 h., 1876 : 448 h.

(6) La mère de l'abbé Rival meurt à Ecotay le 2 mars 1841.

(7) Barthélemy Font : né à Rive-de-Gier le 20 mai 1806 ; prêtre 18 déc. 1830 ; vicaire à Bessenay 20 déc. 1830 ; à N.D. (St-Etienne) 23 mai 1836 ; curé de Lézigneux 14 juin 1840 ; mort le 9 fév. 1871.
L'abbé Font réalise aussi les plans et dessins de la chaire de Lézigneux.

(8) Journal de Montbrison n° 652 du 28 juin 1845.

L'abbé Rival n'achève pas son ouvrage car l'année suivante, le 21 septembre 1846, il devient curé de Brignais (Rhône). L'abbé Dupuy (9) lui succède et les travaux continuent avec moins de vigueur, semble-t-il, faute de ressources.

La commune a recours à l'emprunt, à des impositions extraordinaires (en 1843 et en 1853) et à des souscriptions. Le 26 déc. 1854, Michel Bernard (10), maire de la commune, expose les charges qui pèsent sur Ecotay : *La commune d'Ecotay-l'Olme a été récemment érigée en succursale. La vieille chapelle romane agrandie était devenue une église...; un presbytère avait été bâti. Mais il fallait relier entre eux les habitants, les constituer en famille, leur donner le foyer municipal auquel l'homme s'attache. Il fallait édifier des écoles salubres et convenablement disposées, une mairie où le corps municipal pourrait se réunir, où s'accompliraient avec dignité les actes publics... opérer des améliorations dans la voirie pour faciliter les communications, l'accès de l'église, de la mairie. En outre il y avait à réunir les ressources nécessaires pour acquitter les dépenses ou l'emprunt auxquels avait donné lieu la construction du presbytère et l'agrandissement de l'église.* (11)

Heureusement, Michel Bernard fait preuve de beaucoup d'efficacité. Après de multiples démarches, il obtient une somme de 1000 F de l'Etat, somme qui doit être affectée pour 500 F à la réparation des chemins et pour le reste à la construction du portail qui manque encore à l'église.

Cette somme de 500 F s'avère naturellement insuffisante d'autant plus que le maire souhaite aussi faire construire rapidement un escalier convenable pour le clocher qui n'est accessible que par une échelle. Selon son témoignage *cette échelle posée presque horizontalement en forme de pont entre des rochers escarpés et le clocher, exposée à la pluie et à toutes les intempéries, se serait un jour ou l'autre rompue sous les pieds du sonneur qui pouvait aussi glisser, lorsqu'il se rendait au clocher, la nuit, par mauvais temps... un accident grave était à redouter...*(12)

Mille francs de la part de l'Impératrice

Michel Bernard s'adresse donc à Napoléon III et sollicite un secours de 1000 F pour construire le portail et l'escalier. La demande est appuyée par un Forézien, le Comte de Persigny, personnage considérable du régime, ancien ministre de l'intérieur et sénateur.

Le 8 nov. 1854, M. de Persigny annonce au maire que la demande a été présentée à sa majesté et que l'affaire semble en bonne voie (13).

Le 16 déc. de la même année, M. Peupin, secrétaire du Cabinet de l'Impératrice, écrit à M. Bernard qu'il recevra 1000 F de la part de celle-ci pour l'achèvement de l'église du village.

Le 26 déc. 1854, pour la fête patronale religieuse d'Ecotay, le maire fait connaître aux habitants rassemblés sur la place de la mairie le don fait par l'Impératrice. Selon le maire *cette communication est accueillie par les marques les plus sympathiques de la satisfaction de la population, des témoignages de reconnaissance pour le bienfait de l'Impératrice et la gratitude pour la bienveillance avec laquelle M. de Persigny a assuré à M. Bernard son appui...*(14)

(9) Placide-Mathieu Dupuy : né à St-Just-Malmont (Hte-Loire) le 20 mars 1803, prêtre le 17 déc. 1831 ; vicaire successivement à Vougy, St-Forgeux, Lentilly, Dardilly ; curé d'Ecotay le 29 sept. 1846 ; de Cordelles le 9 mars 1863 ; mort le 7 juin 1868.

(10) Michel Bernard, imprimeur montbrisonnais, nommé maire d'Ecotay le 27 juillet 1852 en remplacement de M. Lafond.

Le 27 déc., M. Bernard reçoit effectivement à la recette générale de la Loire la somme de mille francs. Diligent et économe, il verse immédiatement le montant du mandat à titre de prêt à la caisse de la recette générale afin que le capital produise jusqu'au moment de l'emploi des intérêts qui s'ajouteront aux ressources créées par la libéralité du gouvernement et de l'Impératrice (15).

Dès le lendemain, Michel Bernard met l'archevêque de Lyon au courant de ses projets pour l'église (16) et après la réponse de ce dernier (17) les travaux reprennent en juin 1855 (18).

Le portail devient un porche

En mars 1856, les travaux touchent à leur terme ; le portail prévu a été fait sur les dessins de M. Lassus. Toutefois il reste une difficulté : *...il avait fallu ouvrir la baie de ce portail dans le mur sud de l'ancienne chapelle... On ne pouvait songer à la reconstruction de ce mur qui avait subi l'effet de la poussée des voûtes ; elle aurait entraîné nécessairement la démolition et la reconstruction de toute la chapelle ; il a fallu la consolider, et pour ce l'arc-bouter par deux contreforts en éperon placés de chaque côté du portail. Ces contreforts auraient déparé le monument ; un projet qui a obtenu l'approbation des hommes de l'art et des savants les transforme en jambages d'une arcade en plein cintre développée au-dessus de l'archivolte du portail, couronnée par une mitre avec corniche, de manière à former devant le portail un porche dont l'effet serait très satisfaisant... (19)*

Malheureusement, il n'y a plus d'argent ; aussi Michel Bernard adresse-t-il une supplique au ministre de l'instruction publique et des cultes afin d'obtenir à titre de secours, pour la conservation d'un monument historique, la modique somme de 240 F (20)

Il est entendu et, le 5 mai 1856, Ecotay reçoit les 240 F demandés. En 1860 le portail devient un porche sous la direction de M. Favrot, architecte du département. Pour l'escalier du clocher, le sonneur devra encore patienter. Finalement une petite tourelle et un escalier de fer extérieur et assez disgracieux viennent remplacer la périlleuse échelle de bois.

Aujourd'hui, les boiseries sculptées de l'abbé Rival ont été remises, et il n'y a plus rien des fresques néo-byzantines. Pourtant, près des ruines féodales, l'église d'Ecotay n'en reste pas moins pleine de charmes et le but de promenades estivales de nombre de Montbrisonnais.

Joseph BAROU

- (11) Papiers de Michel Bernard, "pièces administratives d'Ecotay"-archives de la Diana.
- (12) Ibid.
- (13) Original dans le dossier "pièces administratives d'Ecotay".
- (14) Papiers de Michel Bernard...
- (15) Ibid.
- (16) Ibid.
- (17) Original dans le dossier "pièces administratives..." lettre du 9 février 1855. Le Cardinal était à Rome pour la définition du dogme de l'Immaculée Conception et explique ainsi son retard à répondre à M. Bernard.
- (18) Le maire verse au sieur Escoffier, marchand de pierres à St-Etienne un mandat de 500 F pour fourniture de pierres et travaux au portail de l'église le 16 juin 1855. ("pièces administratives...")
Le 22 juillet, commande d'une "voiture de bonne chaux" à la veuve Dalard, chaufournière à Sury. Michel Bouchet, maçon à Ecotay rend compte des travaux.
- (19) Papiers de Michel Bernard.
- (20) Ibid.

Quelques notes sur
LA CAISSE D'EPARGNE DE MONTBRISON A LA BELLE EPOQUE

Au début du siècle, les caisses d'épargne sont des institutions en plein développement. Les fonds déposés sont de plus en plus importants : en 1847, à la fin du règne de Louis-Philippe, 358 millions de francs, en 1870, à la fin du Second Empire, 711 millions et en 1901, 3 milliards 334 millions de francs (1).

Chaque semaine, la caisse d'épargne de Montbrison faisait connaître, par voie de presse, le compte-rendu des opérations enregistrées. Ainsi pour la semaine du 14 au 20 août, il y eut : versements reçus de 53 déposants, dont 9 nouveaux, 12 543 F ; remboursement de 53 déposants, dont 15 pour solde 21 044 F 23, en somme une mauvaise semaine (année 1899).

Les membres du conseil d'administration sont des personnages importants et considérés. En décembre 1898, le docteur DULAC père, l'un des fondateurs de la caisse de Montbrison, donne sa démission, en raison de son âge. Mais, à la séance du conseil municipal du 27 décembre, M. DULAC est maintenu dans ses fonctions, la municipalité "lui donnant ainsi une preuve de sympathie" comme le fait remarquer le maire.

Le caissier doit être un homme de confiance. Le 12 août 1899, la press locale passe le communiqué suivant :

" Avis, les personnes qui désireraient occuper le poste de caissier de la caisse d'épargne de Montbrison, vacant le 1 en septembre prochain, en suite de la démission du titulaire actuel, sont invités à adresser leur demande sous huitaine au secrétariat de la mairie (2). Le cautionnement à fournir en espèces est de vingt mille francs. Les appointements sont de trois mille francs par an". Malgré ce cautionnement très important, onze demande furent formulées. Ce fut M. VAUDOIRE, déjà employé de l'établissement, qui put accéder à ce poste envié, ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Il obtint 11 voix, contre 8 à M. CHAMBON et 7 à M. FOURNIER. Lors de la réunion du conseil municipal du 24 août, la municipalité donna un avis favorable.

Le montant maximum des dépôts est fixé à 1 500 F par livret (loi du 20 juillet 1895) et l'excédent est remboursé en espèces ou converti en rentes sur l'Etat.

A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU LOCAL

Voulant acquérir plus d'autonomie, la caisse d'épargne, jusque là logée dans une salle de la mairie, désirait acheter une maison pour y installer ses bureaux. On avait pensé, tout d'abord, à exhausser l'Hôtel-de-ville, puis à acheter la maison CHALAND-MURAT dans la rue Tupinerie. M. CHOMERT proposa, avenue Alsace-Lorraine, la maison BRALLY. Un certain M. BUSSIERES offrit son jardin (on n'a jamais su s'il l'avait offert gracieusement) de même que M. OUDET sa maison, quai de l'hôpital.

Parlant au conseil municipal des immeubles OUDET, M. SANDILLON constata qu'il s'agit de "vieilles mesures", "d'un coin qui a besoin d'être rebâti". "Si on les démolissait on dégagerait l'hôpital et on embellirait le quartier". Le maire indique qu'il y a promesse de vente pour la maison OUDET, au prix de 26 000 F. Le conseil d'administration de la caisse considérait, quant à lui, que la maison BRALLY était suffisante, mais la ville objectait que l'emplacement était mal choisi et que l'établissement serait mieux situé au centre de la ville.

Finalement, un autre immeuble fut choisi. Dans le MONTBRISONNAIS du 5 novembre 1898, on pouvait lire l'annonce suivante :
Etude de Me Pierre DUPIN, notaire à Montbrison. Adjudication immobilière. Le dimanche 13 novembre 1898, à deux heures du soir, en la salle des adjudications de la chambre des notaires, sise hôtel d'Allard, à Montbrison, il sera procédé par le ministère de Me Pierre Dupin, notaire, à la vente aux enchères publiques d'une vaste maison avec dépendances située à Montbrison, angle de la rue de l'hôpital et du quai de l'hôpital.

servant à l'exploitation de l'hôtel tenu par monsieur CHAMBAT, connu sous le nom de "Hôtel du pinson". Mise à prix : 10 000 francs. L'adjudication aura lieu même sur une seule enchère. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. Pour tous renseignements s'adresser à Me Dupin, notaire, rédacteur du cahier des charges."

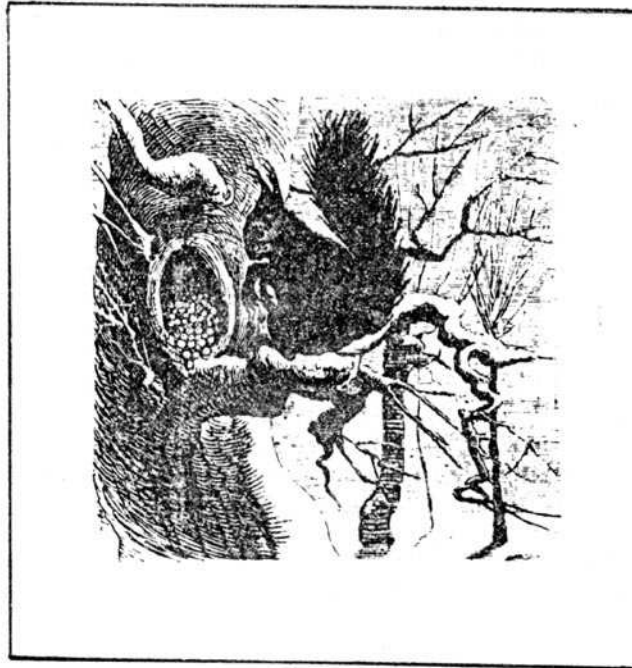
L'hôtel du Pinson fut d'abord acquis par Monsieur Benoît-la-Croix CHAMBAT, frère de Pierre CHAMBAT qui était hôtelier. La caisse d'épargne fut construite plus tard sur cet emplacement.

"Et la caisse d'épargne, quand est-ce qu'on va la construire ?", question précise posée par M. DUPUY, conseiller municipal et administrateur de la dite caisse, à la séance du conseil municipal du lundi 10 février 1902. Réponse de M. CHIALVO, maire : "Nous avons acheté un immeuble pour cet effet, mais il faut le démolir". Il précise que cet immeuble est occupé par quelques locataires et surtout par l'un d'eux, qui, en vertu d'un bail régulier, peut encore y loger pendant huit ans en versant 250 F par an. Une indemnité de 3 000 F lui a été proposée mais à cette date le marché n'est pas encore conclu. Le maire propose de tout démolir puis d'attendre devant les tribunaux les exigences du locataire. Parmi les autres locataires de la maison se trouvait une femme dénommée "Marie Dentelle", célébrité montbrisonnaise des années 1900.

Et finalement l'Ecureuil fit son nid à la place de l'hôtel du Pinson pour la plus grande joie de générations d'épargnants.

Louis VACHEZ

- (1) Chiffres extraits du journal Le Montbrisonnais.
- (2) La caisse d'épargne était établie dans les locaux de la Mairie.



HIPPOLYTE DE SAUZEA
LE CHATEAU DE MARCILLY

Jean Claude Marie de Sauz a, dit Hippolyte, n e   Saint-Etienne, le 6 fructidor an VI (23 ao t 1798), fils de Fran ois Pierre dit Laroche et de Z lie Chassaing. Mort en 1883. Cet homme d'affaires st phanois disposait d'une grande fortune et fit preuve d'une certaine originalit .

Voici comment M. de Sauz a, par le plus grand des hasards, fit l'acquisition des ruines du ch teau de Marcilly.

Un jour de l'ann e 1872, alors qu'il se trouvait   l'audience des cri es du tribunal de Montbrison, les ruines de Marcilly-le-Pav  furent mises en vente, avec un lopin de terre   l'entour. Il se porta acqu reur par la voie de son avou  pour la somme de vingt-cinq francs, et le tout lui fut adjug .

Je ne sais ce que repr sentaient ces ruines   cette  poque, sans doute un amas de pierres, si je m'en rapporte   un inventaire dat  du 22 juin 1667, dont voici le texte :

"Et   l'instant nous estant transport  avec les susnomm s et les experts au haut dudit Marcilly, lieu  minent et fort, o   tait autrefois le ch teau, ainsi que nous ont dit les experts, duquel il ne reste autre chose que quelques masures  boul es de la cl ture d'iceluy et plusieurs pierres du bastion du ch teau et cl ture et une petite chapelle b tie sur quelques fondements de murailles sous le vocable de Ste Anne, ainsi m me qu'il nous est apparu, les experts nous ayant rapport  qu'ils ont toujours vu la place en m me  tat et avoir ou  dire par tradition que le ch teau avait  t  ruin  lors des guerres civiles g n rales dans tout le royaume.

Apr s quoi, ayant d clar  qu'il y a un auditoire et des prisons d tach es du ch teau que nous avons trouv  en assez bon  tat,   l'exception du couvert qu'il est n cessaire de r parer."

Pr s de trois si cles plus tard, l' tat de ces ruines ne devait pas s' tre am lior , cependant, aussit t qu'il fut en possession de cet amas de pierres, M. de Sauz a, qui l sinait parfois pour deux sols, ne craignit pas de se lancer   corps perdu dans la restauration du ch teau, en s'aidant du dessin que nous en a laiss  Guillaume Revel dat  probablement de 1460.

Il fut lui-m me son propre architecte dans cette entreprise consid rable qui flattait un tantinet une certaine vanit  personnelle qu'il honorait de ses deniers tout en procurant du travail   une foule d'ouvriers.

En examinant ce qui reste de cette vaste construction, il semble bien que jamais elle ne fut achev e. En effet, bien souvent j'ai parcouru ces ruines et jamais je n'ai rencontr  la moindre trace de pl tre sur les murs   l'int rieur des tours ni sur le sol. Seuls les toits des tours surmont es chacune d'un lanternon, ainsi que celui de la chapelle, ont  t  mis en place, de m me que les planchers dont les poutres form es de troncs d'arbres entiers partaient en  toile de l'escalier. Celui-ci, plac  dans une sorte de tourelle situ e au centre des deux grosses tours, devait desservir les  tages pour aboutir au lanternon.

Les fen tres, dont il reste quelques d bris, ont, quant   elles, bien  t  mises en place. Il semble par contre que dans la tour situ e   droite, l'escalier central n'ait jamais  t  achev .

Un passage souterrain, fort bien construit,  clair  par de larges ouvertures prenant jour sur le vieux village, permet de faire communiquer

entre elles ces deux tours dont les fenêtres, par une fantaisie un peu regrettable du reconstructeur, sont terminées en ogives et pour l'édification desquelles la brique a été mise en oeuvre.

Quant aux deux tourelles qui font pendant à la chapelle occupant le point culminant, il ne reste que fort peu de souvenirs de leurs toitures, à peine quelques amorces des poutres qui soutenaient les planchers aujourd'hui totalement disparus.

La chapelle s'ouvre sur une immense excavation creusée dans le roc qui, dans l'esprit de M. de Sauzée, devait servir de crible, excavation à laquelle on peut encore accéder par un passage souterrain prenant naissance au pied de la tourelle située à gauche de la façade de la chapelle. Cette partie du château est celle qui a le plus souffert des années d'abandon. Le vent du nord a beaucoup contribué à ne laisser que le squelette de la chapelle, pourtant solidement construite sur la motte rocheuse et soigneusement bastionnée. Cependant aujourd'hui quelques parties se sont éboulées.

Tout cela est compris dans une immense enceinte crénelée construite en pierres volcaniques, avec des tours engagées dans les murailles et communément appelées "ouvertes à la gorge".

Au moment où, à l'image de Viollet-le-Duc, M. de Sauzée se met à l'oeuvre pour restaurer les ruines de Marcilly, il eut tout d'abord les vœux de tous les archéologues de notre petite province. Entre autres ceux du docteur RIMAUD qui, dans un article des Annales de la Société d'Agriculture, félicitait, en 1875, le généreux mécène forézien:

"Le château de Marcilly a un étrange bonheur que, hélas, n'a pas eu la Bastie. Un homme s'est rencontré, qui a conçu le projet de rétablir, en son état primitif, sa citadelle, dont les ruines semblaient faire partie du rocher... En un mot le reconstructeur fait à grands frais, une intelligente restauration, puisse-t-il persévérer dans son oeuvre et ne pas se laisser décourager par les difficultés !

Puisse-t-il, surtout, donner la direction de cette entreprise à un artiste de l'architecture du moyen-âge."

Etait-ce une invite à suivre les conseils d'un spécialiste ? M. de Sauzée ne paraît pas l'avoir entendue ; il continua à être son propre architecte. Après tout, il pouvait bien agir comme il l'entendait, puisqu'il allait dépenser la bagatelle de deux cent mille francs dans la réalisation de cette entreprise.

Dans un nouvel article, le même docteur Rimaud critique plus ouvertement les initiatives du nouveau châtelain de Marcilly.

"On ne comprend pas la nécessité des deux tours et des deux étages de la chapelle. Quant aux ouvertures terminées par un triangle aigu, cela ne se voit guère dans les arcatures de l'architecture auvergnate. Viollet-le-Duc n'a pas été consulté. Bien des archéologues regretteront les anciennes ruines."

Pris ainsi à partie, M. de Sauzée saisit sa plus belle plume et répondit avec vigueur à son conseiller, pour ne pas dire à ses détracteurs, car la plupart des archéologues du cru partageaient une opinion semblable à celle du docteur Rimaud.

Voici un échantillon de la prose vengeresse du châtelain de Marcilly: *"Pauvres Auvergnats ! Vous n'avez jamais rien fait de bon... On ne voit pas la nécessité des deux tours !! De nécessité, à proprement parler, il n'y en a aucune. Mais dans une restauration semblable, il y avait nécessité de rappeler et reproduire les gubrites anciennes par ces deux tourelles, qui sont bâties sur l'emplacement même des deux gubrites et de former par là une belle perspective. A chacun de juger si on a réussi.*

Il n'y avait pas plus nécessité proprement dite aux deux étages de la chapelle, mais les ouvertures ajoutent toujours à la beauté de l'aspect d'une construction. Et ici, comme ailleurs, c'était le principal but. Que l'on demande à tout autre s'il préférerait voir un mur de cette hauteur sans croisé, ou avec quatre ouvertures superposées l'une à l'autre, qu'il présente aujourd'hui à toute la plaine, avec un pignon élégant au sommet.

L'auteur parle de cela commodément et à son aise, oubliant toujours que le reconstruteur y a passablement déjà dépensé, ce que personne n'avait tenté depuis plusieurs siècles, et ce que personne autre probablement n'aurait fait jusqu'à la consommation des siècles aussi.

Eh bien ! puisqu'un homme s'est rencontré, ainsi qu'on le dit en beau style, qui a conçu un si hardi projet, il faut lui en savoir quelque gré, au lieu de critiquer sans ombre de raison comme on prétend ; par exemple, que la chapelle était gothique et simplement dégradée, tandis qu'elle était de l'an 1600 environ et entièrement disparue.

Pourquoi dire au début : puisse-t-il persévérer dans son oeuvre et ne pas se laisser décourager par les difficultés ?"

Ses détracteurs connurent certainement la réponse qu'il leur fit par l'intermédiaire de la presse de l'époque. A travers cette réponse, il est facile de distinguer qu'il estimait sans ambages que les conseillers n'étaient pas les payeurs, ce en quoi il avait entièrement raison.

Combien de temps cette restauration dura-t-elle ? Sans doute plusieurs années. S'est-il découragé avant que tout soit achevé ? Oui, si nous prenons à la lettre le terme restauré et habitable. Non, si dans la pensée de M. de Sauzée il ne s'agissait que de rendre à Marcilly son seul aspect monumental. A moins encore que le temps lui ait manqué et que la mort soit venue l'empêcher de mener à son terme cette oeuvre considérable.

Lorsque le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, fit en septembre 1877 un voyage dans notre département, le train qui le transportait ainsi que sa suite marqua une courte halte à la gare de Marcilly. Voici ce que le Journal de Montbrison du 5 septembre relate à ce propos dans ses colonnes :

A 7 heures le train s'arrête une minute à la gare de Marcilly où le Maréchal est de nouveau acclamé. Le jeune Maurice de Marcilly et le jeune Michal, lui offrent des bouquets de leurs concitoyens. Dès que le train se remet en marche, on aperçoit sur le Pic de Marcilly, le château de M. de Sauzée, et sur la large et haute façade de ce monument, on lit ces mots tracés en lettres d'or de six mètres : "Vive le Maréchal".

Cette manière énergique et franche d'affirmer ses sympathies pour l'illustre Chef de l'Etat a provoqué de vives acclamations dans l'entourage du Maréchal.

* * *

Aujourd'hui, Marcilly reçoit chaque année un grand nombre de visiteurs intrigués par ces murailles qui donnent à la colline l'aspect d'un théâtre fantastique.

Le reconstruteur de Marcilly n'en resta pas là. Après avoir procuré du travail aux maçons et aux charpentiers ainsi qu'à nombre d'autres ouvriers, il paracheva son oeuvre à l'aide de sa plume.

Il écrivit un poème épique sur Marcilly, morceau qui aurait pu être appelé : "La Marcillade". Pour être sincère, je n'ai jamais lu la première ligne de ce manuscrit. Je fais appel à ce qu'en a écrit M. Joasson (1), qui déclare dans son ouvrage sur Hippolyte de Sauzée que rien ne manque à cette épopée : la guerre, le pillage, les dévastations les plus complètes que de lointains Sarrasins, cruels envahisseurs, véhiculent jusqu'à Marcilly. Ils n'omettent pas de détruire la chapelle de fond en comble, de passer ensuite la garnison de valeureux guerriers foréziens au fil de l'épée... pour s'emparer sans coup férir des jeunes vierges, proies faciles pour ces Maures alliant l'impétuosité à l'impiété.

(1) Joannon Tony "Figures stéphanoises : M.Hippolyte de Sauzée, sa vie, ses oeuvres et son testament", PARIS, Armand Anger, 1885 - in 8°. Il s'agit du tome 13.

Enfin ceux-ci ne laissèrent du castel qu'un amas de pierres. Pour les vierges, ils firent certainement en sorte que le titre de martyre leur revienne de plein droit !

Avec les années le château renaît de ses décombres. Tout recommence comme autrefois avec, comme le veut le cours de l'Histoire, un nouvel échantillon de guerriers, de paysans et de jeunes vierges...

Les guerres civiles qui ensanglantèrent le Forez mirent à nouveau notre castel à mal et le réduisirent à l'état que nous fait connaître l'inventaire dressé en 1627.

Peut-être après cette tourmente une partie des bâtiments avait-elle été rendue habitable ? Cela est plausible. M. de Sauzée arrange au mieux toutes ces péripéties et les avatars du malheureux Marcilly.

Selon "La Marcillade", la période révolutionnaire renverse une nouvelle fois le château. La chapelle fut certainement la seule à souffrir des fureurs de cette ère de liberté. Sous la plume de M. de Sauzée se déroulent encore de nouvelles scènes de pillages, de meurtres...

Mais, après la tempête, le soleil et le calme reviennent sous la forme d'une bonne fée sous la baguette de laquelle Marcilly renaît encore de ses cendres plus beau que jamais.

Inutile de nous le dissimuler, cette bonne fée, nous l'avons deviné, est M. de Sauzée lui-même.

* * *

Depuis ce temps, le château se ruine à nouveau tout doucement, sans guerre, sans révolution. M. de Sauzée, seul, a failli être le responsable d'une guerre...archéologique, accusé à son tour d'avoir violé ... un tout petit peu cette science.

* * *

C'est au mois de juin 1883 que M. de Sauzée quitta ce monde. Il légua une part importante de sa fortune aux Hospices de St-Etienne, ne laissant que fort peu de chose à ses légitimes héritiers, ses neveux, sous prétexte que tous étaient déjà dotés de confortables dividendes. Pourtant, il laissa en usufruit à son neveu et filleul Hippolyte, et en propriété, à l'aîné des fils de son neveu, André, les trois plus importants de ses immeubles ainsi que ceux auxquels les souvenirs de famille donnaient plus de valeur.

Maître Buchet, son notaire et exécuteur testamentaire, l'avait précédé dans un monde dit meilleur le 15 avril de la même année. C'était sur lui que M. de Sauzée comptait pour faire respecter ses dernières volontés, aussi fut-il particulièrement affecté de sa disparition.

Trois jours après le décès de M. Buchet auquel il avait légué la somme de six mille francs, il instituait son neveu André David son exécuteur testamentaire avec les mêmes conditions. Il devait en outre continuer le triage, le classement et la publication de ses manuscrits.

Où fut-il enterré ? Probablement dans la chapelle du château de Monteille où, déjà, ses oncles Andrézieu et Monteille reposaient pour l'éternité.

La succession de M. de Sauzée a, je crois, donné lieu à des joutes oratoires intéressées, devant les tribunaux, entre les héritiers légitimes et l'administration des Hospices qui avait le château de Marcilly sur les bras si ce n'est m'exprimer d'une manière un peu cavalière.

Cependant je puis affirmer que ce n'est pas cette vaste construction que les héritiers voulaient récupérer. Il semble que les nouveaux propriétaires se soient surtout préoccupés des revenus produits par les vignes qui entouraient le castel, bien plus que de l'entretien de ce lourd fardeau. Aussi, grâce à l'incurie de ceux-ci, nous avons aujourd'hui des ruines qui, contrairement à la plupart de celles que nous connaissons, sont de date récente.

Quant à la publication des manuscrits du dernier châtelain de Marcilly, il ne paraît pas que la dernière volonté de celui-ci ait été respectée. Je ne connais aucun ouvrage imprimé qui ait vu le jour après sa mort.

Roger GARNIER

Document : L'organisation du voyage du Maréchal de Mac-Mahon
dans le département de la Loire (1877)

Nous présentons au lecteur un document curieux : il s'agit d'un ordre de mission reçu par l'inspecteur auxiliaire Henri Broye à l'occasion du voyage que fit le Maréchal de Mac-Mahon, président de la République, à Montbrison en 1877.

Indiquons d'abord quel était le climat politique : Mac-Mahon était président de la République depuis 1873 et dirigeait le pays avec un gouvernement et une majorité formés de conservateurs royalistes. La restauration de la monarchie ayant échoué par suite du refus du comte de Chambord (1) d'adopter le drapeau tricolore, les royalistes essayaient au moins de sauvegarder la politique conservatrice. Or, en 1876, ils perdirent les élections qui envoyèrent à la Chambre des députés une majorité républicaine. Le Maréchal de Mac-Mahon parut d'abord céder à la volonté populaire et nomma successivement comme présidents du conseil deux républicains modérés : Dufaure, puis Jules Simon.

Mais le 16 mai 1877, il renvoya Jules Simon et le 22 juin suivant prononça la dissolution de la Chambre des députés, espérant que les pressions administratives parviendraient à ramener une majorité conservatrice.

Le Maréchal décida de s'engager personnellement dans la campagne électorale, publia plusieurs manifestes et visita la province pour y ranimer le zèle de ses partisans. Invité dans la Loire par le préfet Doncieux, le Maréchal - que la ville de Saint-Etienne, républicaine, avait refusé de recevoir - vint à Montbrison et à Boën. C'est à ce moment-là que l'inspecteur Broye reçoit les instructions suivantes. :

Service spécial de
Police et de renseignements

Cabinet du directeur

Paris le 28 août 1877

Monsieur,

Veillez prendre de suite vos dispositions pour partir le 2 septembre au plus tard pour Montbrison. Vous précéderez Monsieur le Maréchal sur tous les points de son itinéraire où il s'arrêtera.

Mêmes instructions que pour les voyages de Bourges et de Cherbourg, en tenant compte des dernières observations faites au sujet de la tenue. Il la faut touriste et plus provinciale. Vous trouverez du reste au vestiaire les types de vêtements et coiffures généralement adoptés cet été dans les régions que visitera le Chef de l'Etat. En résumé, il faut absolument avoir l'air d'être du département afin de ne pas éveiller les soupçons des populations et d'éviter les raileries de la presse.

Vous vous mêlerez aux groupes des braillards pour atténuer par vos clameurs les cris séditieux de "Vive la République !" afin qu'ils n'aient pas ce fâcheux caractère d'ensemble remarqué aux derniers voyages. Mr Alessandri, inspecteur principal, vous assignera vos emplacements sur le passage de Mr le Maréchal et recevra vos rapports.

Les avances sur la solde seront payées à Paris ; les frais de route, l'indemnité extraordinaire et les gratifications seront payées en route et à terme échu, par Mr Forcieli, chargé aussi de la distribution des billets de chemin de fer.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le directeur (illisible)

(1) Henri, comte de Chambord, petit fils de Charles X et prétendant des légitimistes.

On imagine fort bien l'inspecteur Broye débarquant en gare de Montbrison, en essayant, on ne sait trop comment, d'avoir l'air à la fois "touriste" et "provincial", et "d'être du département" ! Etait-il seul ? ou bien d'autres policiers étaient-ils envoyés pour "noyauter", comme nous dirions aujourd'hui, la foule sur le passage du président de la république ? Nous ne le savons pas, mais la seconde hypothèse nous paraît la plus vraisemblable. En tout cas, le ou les inspecteurs n'eurent pas à intervenir car le président fut accueilli avec enthousiasme dans l'ancienne capitale du Forez

Le 4 septembre, le Maréchal de Mac Mahon arriva en gare de Montbrison, reçu par les candidats conservateurs du département. Des arc de triomphe avaient été dressés sur son passage. A la collégiale Notre-Dame, il fut accueilli par la foule et le curé de Notre-Dame qui déclara : *"Le clergé et la bonne population de Montbrison saluent votre arrivée avec bonheur"* (2).

Après Montbrison, le Maréchal se rendit à Boën où il assista à des manoeuvres militaires. Au cours du banquet qui suivit, le maire de Boën, Monsieur Recorbet, déclara dans une envolée lyrique : *"que l'immortelle épée de Magenta (3) se lève droite et haute pour nous protéger, s'il le fallait, contre les implacables ennemis...des institutions les plus sacrées : la famille, la propriété, la religion"* (4).

Puis le Maréchal prit le train pour Paris. Mais ses prises de position n'empêchèrent pas, lors des élections du 14 octobre, le retour d'une majorité républicaine. Les voyages en province du Président - et le zèle des policiers chargés de couvrir les cris des républicains - n'avaient pas changé le cours de l'Histoire.

Claude LATTA

A consulter : L. Boyer : les élections politiques dans le département de la Loire au temps de l'Assemblée Nationale et du Maréchal Mac-Mahon (1963).

SSSSS
SSSSS

(2) Le Journal de Montbrison, 5 septembre 1877.

(3) Mac-Mahon avait remporté contre les Autrichiens, en 1859, la bataille de Magenta et Napoléon III l'avait fait duc de Magenta.

(4) Le Républicain de la Loire - 6 septembre 1877.

SSSSS
SSSSS

Association des Usagers du
CENTRE SOCIAL
Rue des Clercs
42600 MONTBRISON

Tél. 58.04.55

UNIVERSITÉ POPULAIRE du CENTRE SOCIAL de MONTBRISON : 3ème ANNÉE

A qui s'adresse l'Université Populaire ? A TOUS.

- Tous les exposés seront faits de telle sorte que tout le monde puisse comprendre et discuter les données présentées. Il serait regrettable que certains renoncent par peur de ne pas pouvoir suivre.
- Tous ceux qui ont le désir d'apprendre, d'échanger des idées ont leur place à l'Université Populaire.

Quels sont ses buts ?

- Permettre à chacun de développer sa culture générale.
- Développer le sens critique devant les problèmes de l'existence.
- L'Université Populaire ne donne cependant pas un cycle complet de formation mais une ouverture sur certaines questions dans des domaines essentiels.

Comment fonctionne-t-elle ?

- Par cycles généralement mensuels.
- Chaque séance a lieu le **lundi de 20 h 30 à 22 h au Centre Social de Montbrison.**
- Après l'exposé, ceux qui le désirent, peuvent rester pour discuter ou approfondir tel problème abordé au cours de la conférence.
- En fonction du nombre d'inscriptions, certaines séances pourront être dédoublées comme l'an passé. Le deuxième exposé aura lieu le jeudi de la même semaine.
- Enfin tous les intervenants, conscients du rôle éducatif de l'Université Populaire, participent à **titre bénévole.**

Comment s'inscrire ?

- Au Centre Social, rue des Clercs, auprès des permanentes de l'Association des Usagers ; Tél. 58.04.55 chaque jour de 8 h 30 à midi - 14 h à 18 h.
- Il est recommandé de se faire inscrire avant la première séance pour permettre de commencer bien à l'heure.
- Lors de l'inscription, il vous sera demandé quels cycles vous pensez suivre au cours de l'année, cela pour nous permettre de prévoir les dédoubllements éventuels.
- Pour s'inscrire il faut prendre, si ce n'est déjà fait, la carte de l'Association des Usagers du Centre Social (10 F), carte familiale annuelle qui permet de participer à toutes les activités du Centre Social et donne droit de vote à l'assemblée générale.
- L'inscription familiale est de 20 F donnant droit à toutes les séances. Pour les lycéens, l'inscription individuelle (10 F) reste possible. Cette somme couvre les frais d'organisation, de secrétariat et documentation et l'impression des «Cahiers de l'Université Populaire». Ces derniers reprennent ou complètent certains exposés. Le nombre des Cahiers publiés sera fonction du nombre d'inscrits.

PROGRAMME 1981 - 1982

OCTOBRE : Ecologie.

- . *Lundi 26 Octobre :* La sélection des animaux domestiques : une nécessité mais aussi un risque, par le Docteur Laurent Cadiou, vétérinaire.

NOVEMBRE : Cycle Religion.

- . *Lundi 16 Novembre :* (Responsable : Père Pierre Galetti)
Origines et orientations du Bouddhisme, par E. Van Haelen, Professeur de Philosophie au Lycée Jean-Perrin à Lyon.
. *Lundi 23 Novembre :* Foi et Engagement politique, par Jean Nizey, sociologue et prêtre.
. *Lundi 30 Novembre :* Rapports entre croyants et incroyants - Intérêt, enjeux et difficultés de ces rapports - Mais qui est le Croyant et qui est l'Incroyant ? - par François Mourvillier, prêtre.

DECEMBRE : Cycle Histoire.

- . *Lundi 7 Décembre :* Conflit israëlo-arabe : origines et évolution, par Claude Latta, professeur d'Histoire au Lycée de Montbrison.
. *Lundi 14 Décembre :* L'Affaire Dreyfus, par Gérard Paul, professeur d'Histoire au Lycée de Montbrison.

JANVIER : Cycle Expression, Communication et Réflexion.

- . *Lundi 11 Janvier :* Le rire de Rabelais à Coluche, par Marie-Claude Mioche, professeur de Lettres au Lycée de Montbrison.
. *Lundi 18 Janvier :* La science-fiction, par Marc Fournier, professeur de Lettres au Lycée de Montbrison.
. *Lundi 25 Janvier :* L'Antisémitisme : soirée interdisciplinaire - Exposés par Claude Latta, professeur d'Histoire, Jean-François Skrzypczak, professeur de Philosophie et Violette Maurice, présidente de la Licra de Saint-Etienne, Déportée de la Résistance.

FEVRIER : Cycle Connaissance de l'Art.

- . *Lundi 1er Février :* L'Impressionnisme, par Evelyne Pansu, Docteur en Histoire de l'Art, Conférencière des Musées de Lyon.
. *Lundi 8 Février :* La Musique instrumentale de la Renaissance, par Charles Barthélemy, professeur de Musique au Collège, Organiste de Notre-Dame.
. *Lundi 22 Février :* La musique vocale de la Renaissance, par Charles Barthélemy.

MARS : Cycle Psychologie.

- . *Lundi 1er Mars :* Folie et Société, par Jean-François Skrzypczak, professeur de Philosophie au Lycée de Montbrison.
. *Lundi 8 Mars :* Les dépressions, par un médecin psychiatre.
. *Lundi 15 Mars :* La Communication entre les enfants - Les phénomènes de hiérarchie dans les groupes d'enfants - Exposé de J.F. Skrzypczak, illustré par un nouveau film de Hubert Montagner, professeur de psychophysiologie à la Faculté de Besançon.

Les séances des 1er et 15 mars seront éventuellement dédoublées les jeudis 4 et 18 Mars.

AVRIL : Cycle Droit et Justice.

- . *Lundi 19 Avril :* Le Droit du Travail : son évolution, ses principes, son importance par Maître Paul Bouchet, Bâtonnier du Barreau de Lyon.
. *Lundi 26 Avril :* Le justiciable aujourd'hui, par un avocat du Barreau de Lyon.

MAI : Cycle Economie.

- . *Lundi 3 Mai :* La crise économique actuelle, par Bernard Lyonnet, professeur de Sciences et Techniques Economiques au Lycée de Montbrison.
. *Lundi 10 Mai :* L'Informatique, espoirs et dangers, par Nicole Arthaud, professeur de Sciences Economiques au Lycée de Montbrison.

Renseignements - Inscriptions : CENTRE SOCIAL de Montbrison, rue des Clercs - 42602 Montbrison Cédex - Tél. 58.04.55.